



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 06/2015 du 7 septembre 2015

Préavis municipal relatif à l'approbation du projet de règlement sur la gestion des déchets sur le territoire de la commune de Montcherand

1. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil général l'approbation du règlement qui régit la gestion des déchets sur le territoire de la commune de Montcherand

2. Préambule

Le règlement sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets de notre commune avait été approuvé, de même que ses annexes, par le Conseil général ainsi que par le Département concerné dans un premier temps en 1995, puis en 2010 pour la dernière annexe.

A la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD), il est devenu obsolète sur plusieurs points.

Un avis de la Direction générale de l'environnement (DGE) nous recommande de le réviser entièrement, au lieu de nous limiter à la seule adaptation de son annexe du 2 novembre 2010, dont la modification par la municipalité en décembre 2011 n'avait pas été soumise au Conseil général pour approbation.

Le dispositif de financement doit en effet reposer sur une base légale formelle. Cette base doit définir en particulier le cercle des contribuables, l'objet de la taxe, ainsi que le montant maximum et le mode de calcul de celle-ci.

Ce projet de règlement a été soumis au contrôle préalable de la DGE. Il consiste principalement en un copier/coller du nouveau règlement-type cantonal, les dispositions spécifiques à notre commune étant toutefois réservées.

3. Conclusions

En conclusion des éléments ci-dessus, la Municipalité invite le Conseil général à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

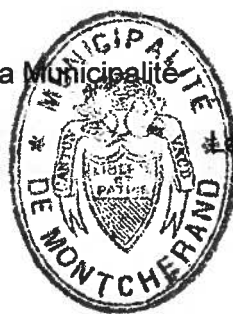
Décide :

Article 1 : d'adopter le nouveau règlement sur la gestion des déchets sur le territoire de la commune de Montcherand

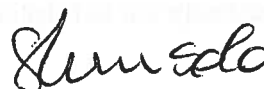
Le syndic : Jean-Michel Reguin



La Municipalité



La secrétaire : Sandra Cunsolo



Municipal délégué : M. Jean-François Tosetti